

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

COMMUNE DE CALAIS

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA RIVIÈRE NEUVE

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR
LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU
ET LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution d'un arrêté préfectoral du 28 novembre 2013, une enquête publique unique, relative à l'aménagement de la zone d'activités de la rivière neuve, et portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la demande de permis d'aménager, par la commune de CALAIS, pour son compte et sur son territoire, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du 6 janvier au 7 février 2014 inclusivement.

M. Dominique DESFACHELLES, inspecteur du cadastre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de M. Dominique DESFACHELLES, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Jean-Marc CHAMBELLAND, urbaniste en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête, comportant les informations environnementales, en mairie de CALAIS (Service urbanisme – 9, rue Paul BERT) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de CALAIS.

Les pièces du dossier d'enquête comprendront en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 25 mai 2012. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr/annonces-avis/consultation-du-public/avis-de-l'autorité-environnementale/eau

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de CALAIS (Service urbanisme – 9, rue Paul BERT) :

- le lundi 6 janvier 2014, de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 14 janvier, de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 21 janvier 2014, de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 7 février 2014, de 14h00 à 17h00.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à :

Madame le maire de CALAIS
Direction Générale des Services Techniques
Pôle conduite projets VRD
BP 329
62107 CALAIS CEDEX

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes en mairie de CALAIS, en Préfecture du PAS-DE-CALAIS et sur le site internet de la Préfecture du PAS-DE-CALAIS (www.pas-de-calais.gouv.fr). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du PAS-DE-CALAIS (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du PAS-DE-CALAIS statuera sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, et le maire de CALAIS statuera sur la demande de permis d'aménager.